

**DÉPARTEMENT DE L'EURE**  
**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS**  
**CANTON DE GISORS**  
**COMMUNE DE NEAUFLES-SAINT-MARTIN**

**Date de convocation** L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 15 novembre, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Madame Sonia LACAS, Maire.**

**Mardi 7 novembre** **Etaient Présents** : Mme Sonia LACAS, Mme Sylvie TURLURE, M. Jean-Paul LEJEUNE, Mme Carole LECONTE, Mme Hélène DESCARREGA, M. Jean-Marie CAVÉ, M. Olivier BRANLE, M. David PERNIN, M. Michel CHENOUEARD, M. Jean-Philippe ROCHE.

**En exercice** **15** **Absents excusés** :  
Mme Diane DECHELLE a donné pouvoir à Mme Sonia LACAS  
M. Yvan LEROY a donné pouvoir à M. Jean-Paul LEJEUNE  
M. Jean-Pierre FONDRILLE a donné pouvoir à Mme Sylvie TURLURE  
Mme Chloé NAVARRO a donné pouvoir à M. Olivier BRANLE

**Présents**     **11** **Absente excusée** :  
Mme Annie TRUVELOT

**Votants**        **14**                     **Secrétaire de séance** : Mme Sylvie TURLURE

**Lecture et validation du PV du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2023.**

**Ralentisseurs - réajustement devis**

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 16 mai 2023 sous la présidence de M. Jean-Pierre FONDRILLE, les membres du Conseil Municipal ont accepté un devis de la Société BENOIT TP pour un montant H.T. de 53 153.88 € soit 63 784.66 T.T.C. pour l'installation de coussins berlinois en béton.

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal un nouveau procédé, la création de dos d'ânes dans les rues suivantes :

- Rue du Bois
- Rue Saint Martin
- Rue Sylvain Sénécaux
- Rue Alexandre Laurent

Par conséquent, deux devis ont été présentés dans les rues susvisées :

- Entreprise COLAS pour un montant de 32 650.00 € HT. soit 39 180.00 € T.T.C.
- Société BENOIT TP pour un montant de 27 868.70 € H.T. soit 33 442.44 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le devis de la Société BENOIT TP pour un montant de 27 868.70 H.T. soit 33 442.44 € T.T.C.

Vote pour	14	Vote contre	-	Abstention	-
-----------	----	-------------	---	------------	---

### Voirie - Sente des Chantemelles

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal une réfection en enrobé de la Sente des Chantemelles.

Par conséquent, deux devis ont été présentés :

- Société BENOIT TP pour un montant H.T. de 42 410.50 € soit 50 892.60 €
- Société NOUVELLE EURE TP pour un montant total H.T. de 46 110.10 € soit 55 332.12 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont voté 11 « Pour » et 3 « Abstentions » la réfection de la Sente des Chantemelles sans accepter de devis pour le moment.

Les travaux sont actés mais les membres du Conseil Municipal souhaitent un devis complémentaire concernant un revêtement absorbant.

Vote pour	11	Vote contre	-	Abstention	3
-----------	----	-------------	---	------------	---

### Modification de l'article 15 du règlement de la salle des fêtes et validation du règlement

Le règlement intérieur de la salle des fêtes est validé, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal.

L'article 15 concernant la sécurité sera rectifié et renvoyé aux membres du Conseil Municipal par mail pour information.

Vote pour	14	Vote contre	-	Abstention	-
-----------	----	-------------	---	------------	---

### Prévisions travaux du SIEGE 27

Dans le cadre des programmations annuelles de travaux gérées par le Syndicat d'électrification de l'Eure la commune de Neaufles-Saint-Martin a effectué pour l'année 2024 les demandes suivantes :

\* Pour les rues de la Poste et Franquette : enfouissement des réseaux et remplacement de l'éclairage public.

\* Le passage en LED pour les Routes de Rouen et Vernon, Les Bouillons et le lotissement Camille et Yann afin d'économiser de l'énergie (ce qui représente actuellement une soixantaine de lampes à vapeur de sodium très énergivores).

Lors de la commission d'attribution, il a été retenu les rues suivantes pour l'enfouissement des réseaux et le remplacement de l'éclairage public :

Opération	Montant TTC	Répartition	Participation	Participation de la commune
Réseau Distribution Publique (DP) <i>(Investissement)</i>	115.000.00	100%	7% HT	6 708.00
Réseau Eclairage Public Coordonné (EP) <i>(Investissement)</i>	40 000.00	100%	20% HT	6667.00
Réseau Télécom (FT) <i>(Fonctionnement)</i>	33 000.00	100%	30% HT + TVA	13 750.00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent :

- ✓ Madame le Maire à signer les conventions de participation financière ;
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2024, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Concernant le passage en LED Routes de Rouen et de Vernon, aux Bouillons et au Lotissement Camille et Yann, la commune de Neaufles se positionne en liste complémentaire.

**La séance est levée à 21h50.**

La secrétaire de séance,  
Sylvie TURLURE

Madame le Maire,  
Sonia LACAS